

DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Diplôme de niveau 4 - Répertoire National des Certifications Professionnelles RNCP 40743

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40743/>

Lien référentiel :

Bulletin officiel n°0135 du 12/06/2021

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043646217/2023-06-16/>

PUBLIC CIBLE ET PRÉREQUIS

PRÉREQUIS

- Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation. •
Pas de condition de diplôme

PUBLIC CIBLE

- Lycéens, salariés, personnes en reconversion professionnelle, demandeur d'emploi ou sans emploi.

La formation en IFAP prend en compte le parcours antérieur :

Les personnes titulaires des titres ou diplômes suivants : DEAS, Diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM), DEA, DEAES, DEAVS, MCAD, CAFAD, DEAMP, CAFAMP, TPAVF, TPASMS, CAP spécialité Accompagnant éducatif petite enfance et les personnes titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT bénéficient de mesures d'équivalences ou d'allègements de formation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La préparation du diplôme « d'auxiliaire de puériculture », vous permettra :

- De dispenser des activités d'éveil et d'éducation
- De réaliser des soins de la vie quotidienne et des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant

Ces activités s'inscrivent dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

A l'issue de votre formation, vous serez capable :

- D'accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale
- De collaborer au projet de soins personnalisé dans votre champ de compétences
- De contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

BLOCS DE COMPETENCES

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences
BLOC 1 (RNCP35832BC01) Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1- Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires. 1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe. 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.
BLOC 2 (RNCP35832BC02) Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins. 4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant. 5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.
BLOC 3 (RNCP35832BC03) Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage. 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.
BLOC 4 (RNCP35832BC04) Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés. 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.
BLOC 5 (RNCP35832BC05) Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités. 11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.

VOIES D'ACCES ET MODALITES DE SELECTION

Voies d'accès sans condition de diplôme :

- Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant
- La formation initiale
- La formation professionnelle continue (notamment pour les Agents de Services Hospitaliers en fonction)

- La validation, partielle ou totale, des acquis de l'expérience, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la santé

Modalités de sélection :

- La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien individuel ou collectif d'une durée de 15 à 20 minute destinée à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation
- Le dossier comporte les pièces suivantes : une pièce d'identité ; Une lettre de motivation manuscrite ; Un curriculum vitae ; Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français. Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)

Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation.

Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

Selon la formation à laquelle ils s'inscrivent, les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.

Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien.

DATE(S) ET DUREE DE LA FORMATION

Date de rentrée en formation :

La rentrée est fixée au cours de la première semaine du mois de septembre. La fin de formation se situe à la fin du mois de juillet de l'année suivant la rentrée.

Durée :

44 semaines (1540 heures) dont 22 semaines de formation théorique (770 heures) et 22 semaines de formation clinique (770 heures) si le cursus est suivi intégralement (cursus complet).

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation théorique : programme et modalités d'évaluation (selon le cursus suivi)

MODULES MODALITES D'ÉVALUATION	PROGRAMME
Module 1 : Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>147 heures</i> Modalités d'évaluation : Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel	Objectifs : - Identifier le rôle de l'auxiliaire de puériculture dans les situations de soins de la vie quotidienne - Rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer la situation, les besoins de l'enfant et de son entourage - Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé à partir de l'évaluation et de l'analyse du contenu Exemples de contenus : - L'autonomie de l'enfant, le développement de l'enfant, le suivi de l'enfant, la santé publique, réalisation des soins de la vie quotidienne (le bain, le sommeil, l'alimentation, ...), l'analyse des besoins de l'enfant, accompagnement des parents de l'enfant, ...
Module 1bis : Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale <i>28 heures</i> Modalités d'évaluation : Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel	Objectif : - Élaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe Exemples de contenus : - Les principes éducatifs, les courants pédagogiques, les différents modes d'accueil de l'enfant, la place du jeu et des jouets dans le développement de l'enfant, la mise en place d'activités (développement de la socialisation, respect de l'autonomie, aménagement de l'espace, ...).
Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque <i>21 heures</i> Modalités d'évaluation : Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel	Objectifs : - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et mettre en œuvre les actions de prévention adéquates - Évaluer ses actions et les réajuster Exemples de contenus : - Identification des situations à risque et de maltraitance, les différents types de fragilités et leur analyse, les mesures de prévention, la transmission des informations et l'alerte. - La protection de l'enfance, la bientraitance, les violences éducatives ordinaires, les signes de négligence et de maltraitance, les facteurs de risques, la réglementation en vigueur, ... - La prévention des accidents de la vie courante : les accidents domestiques, le syndrome du bébé secoué, risques liés à l'environnement et aux addictions.

Module 3 : Évaluation de l'état clinique d'une personne <i>77 heures</i> Modalités d'évaluation : Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel	Objectifs : - Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer l'état clinique de l'enfant et de la mère - Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne - Identifier le caractère urgent d'une situation - Relever et analyser une donnée par rapport à des normes et des valeurs repères - Alerter en cas d'écart et tracer les données avec exactitude - identifier, rechercher et analyser l'ensemble des informations permettant d'organiser et de mettre en œuvre le soin Exemples de contenus : - Concepts maladie et maladie - Sémiologie et vocabulaire médical - Anatomie et physiologie des différents systèmes - Méthodologie du raisonnement clinique - Identification d'une donnée anormale et d'un risque - Alerte, mise en œuvre d'action de prévention en collaboration avec l'infirmier et l'équipe - Mesure quantitative des paramètres vitaux - Observation et participation à l'évaluation de la douleur et du comportement
Module 4 : Mise en œuvre et soins adaptés à l'enfant, évaluation et réajustement <i>154 heures</i> Modalités d'évaluation : Étude de situation Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 Évaluation des compétences en milieu professionnel	Objectifs : - Mettre en œuvre des soins personnalisés à partir de l'évaluation de la situation - Évaluer la qualité d'un soin et identifier les éléments réajustés Exemples de contenus : - Formation et gestes et soins d'urgence niveau 2 - Notion de pharmacologie - Le nouveau-né prématuré, les soins en situation aigüe (approche théorique et pratique) - Réalisation de soins liés aux dispositifs médicaux ou d'appareillage - Aide aux soins réalisés par la puéricultrice
Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée <i>35 heures</i> Modalités d'évaluation : Pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel	Objectifs : - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements - Évaluer, mobiliser les ressources de la personne - Favoriser son autonomie - Utiliser les aides à la manutention (matériel) - Identifier les situations à risques pour la personne et pour soi-même, et les mesures de prévention appropriées Exemples de contenus : - Installation et déplacement des personnes - Techniques de mobilisation et prévention des risques pour la personne et pour soi-même (approches théorique et pratique)

Module 6 : Relation et communication de la personne et de son entourage 70 heures Modalités d'évaluation : Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel	Objectifs : - Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics divers en respectant la déontologie et les valeurs professionnelles - Identifier les besoins et les attentes de la personne et de son entourage, les reformuler et proposer des informations adaptées à la situation Exemples de contenus : - Information et droits des patients - Techniques de communication - Relation et communication à la personne soignée, à l'entourage et aux aidants - Démarche d'information, d'éducation et de prévention
Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs 21 heures Modalités d'évaluation : Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel	Objectifs : - Sélectionner les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de l'accueil dans le service ou la structure - Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation Exemples de contenus : - Formation des pairs et accueil des nouveaux professionnels (le tutorat, la transmission du savoir-faire, l'évaluation des acquis, ...)
Module 8 : Entretien des locaux et des matériels. Prévention des risques associés 35 heures Modalités d'évaluation : Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Évaluation des compétences en milieu professionnel	Objectifs : - Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés aux différentes situations d'entretien - Utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées - identifier et prendre en compte les risques de contamination et d'infections associées aux soins - Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques et les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectif et à domicile - Identifier et prendre en compte les circuits - Appliquer les procédures - Repérer les anomalies et les dysfonctionnements des locaux et des matériels, les signaler et identifier les mesures appropriées Exemples de contenus : - Infection et prévention des risques, - Règles de bonnes pratiques et recommandations - Réalisation des opérations d'entretien des locaux et les matériels (approches théorique et pratique) - Tri et circuit des déchets hospitaliers, hygiène alimentaire et prévention des toxi-infections alimentaires collectives

Module 9 : Traitement des informations, qualité et gestion des risques <i>35 heures</i> Modalités d'évaluation : Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel	Objectifs : - Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations liées aux soins. - Transcrire et transmettre les données recueillies. - Identifier et utiliser les différentes modalités de communication (écrit, oral, numérique) - Analyser une situation, identifier les informations pertinentes à transmettre et des actions à proposer dans le cadre d'un projet de soin ou de vie Exemples de contenus : - Techniques de communication écrite et traitement des informations (le dossier de soin, les transmissions ciblées, réglementation en vigueur)
Module 10 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques <i>70 heures</i> Modalités d'évaluation : Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel	Objectifs : - Identifier son propre champ d'intervention et des autres professionnels - organiser et prioriser son activité et l'activité d'un groupe de pairs et d'apprenants - Évaluer sa pratique - Identifier les événements indésirables et les non conformités - Exercer sa pratique dans une démarche d'autoévaluation et d'amélioration de la qualité de la prise en soin - Identifier les actions contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétence Exemples de contenus : - Le travail en équipe pluriprofessionnelle - La planification et l'organisation des soins au sein d'une équipe pluri-professionnelle - Projet de soins et projet de vie - La démarche qualité et gestion des risques
Dispositif d'accompagnement des apprenants : 1) Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) <i>35 heures</i> 2) Suivi pédagogique individualisé <i>(7h)</i> 3) Travaux personnels Guidés (TPG) <i>(35h)</i>	Objectifs : - Réaliser un accompagnement pédagogique ciblé Exemples de contenus : - Positionnement de l'apprenant - Entretien avec l'apprenant - Accompagnement individualisé - Mise en place, le cas échéant, de dispositif complémentaire individuel - Accompagnement à l'explicitation et à la formalisation du projet professionnel - Possibilité d'un accompagnement pédagogique individualisé complémentaire aux élèves bénéficiant d'équivalences de compétences et allègements de formation : 35 heures maximum complémentaires lorsqu'elles sont prescrites dans le contrat pédagogique. Le suivi pédagogique individualisé prend le relai de ce dispositif d'accompagnement (7 heures)

La formation numérique en santé :

La formation au numérique en santé est intégrée dans les modules de formation correspondant au référentiel de certification. La formation délivrée est conforme au référentiel de compétences et de connaissances socles (18h). Une attestation de validation de la formation au numérique en santé est délivrée à l'élève par le directeur de l'institut de formation.

La formation clinique : (stages)

Les périodes de stages sont à réaliser en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile.

Le parcours de stage comporte au moins une période auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins **une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end**. Au regard des diplômes obtenus par l'apprenant et des acquisitions antérieures, le nombre d'heures de la formation clinique et le nombre de stage peuvent se voir écourter.

Les modalités pédagogiques :

Les méthodes pédagogiques proposées sont variées afin de faciliter votre apprentissage et de privilégier l'interactivité du groupe.

- Classique : Cours magistraux, travaux pratiques, travaux dirigés, travail individuel et de groupe, travail Personnel Guidé (35h)
- Innovantes : Pédagogie inversée, e-learning, pratiques réflexives, analyse de situations, approche par simulation.
- Un suivi pédagogique individualisé durant toute la formation est assuré durant tout le cursus de formation permettant l'accompagnement pédagogique et le développement personnel de chaque élève.

Les modalités d'évaluation :

Théoriques et pratiques :

Plusieurs types d'évaluations sont proposés :

- Étude de situation : clinique, d'hygiène, relationnelle
- Évaluation comportant une pratique simulée

Les évaluations peuvent se décliner en épreuves écrites (étude de cas cliniques, productions écrites), en épreuves orales (entretien avec un jury sur un sujet, exposé d'un thème) et en pratiques simulées (préparation et réalisation de gestes techniques en salle de travaux pratiques). Elles peuvent être individuelles ou en groupe.

L'élève doit obtenir une note au moins égale 10/20 correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétence. Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 8 sur 20, et elles sont de même coefficient.

En cas de non-validation d'un bloc de compétences, l'élève, y compris s'il est redoublant, bénéficie d'une session de rattrapage par année d'inscription dans la limite de deux sessions aux évaluations par année d'inscription, organisées selon les mêmes modalités que la session initiale. La note retenue est la meilleure note obtenue entre la session d'évaluation initiale et celle de rattrapage, y compris si l'élève est redoublant.

Les stages : Acquisition des compétences en milieu professionnel

Les stages s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extra hospitalier. Ils sont réalisés dans les structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines
- Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Le dernier stage, y compris pour les élèves bénéficiant d'équivalences de compétences et d'allègements de formation, doit se terminer l'avant dernière semaine de formation.

Cette évaluation permet d'apprécier le développement des compétences de l'apprenant au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.

A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des compétences.

Au terme des stages, la **commission de validation de l'acquisition des résultats** se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage sur l'ensemble des périodes en milieux professionnels constitutives de la formation soit les 4 périodes pour un parcours complet.

En cas de non-validation de compétences en milieux professionnels, l'élève effectue une période en milieu professionnel de rattrapage des compétences en milieu professionnel par année d'inscription en formation dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique.

Les modalités d'obtention du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP) :

Pour être reçu au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture, il faut avoir validé chacun des 5 blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel nécessaires à la profession d'auxiliaire de puériculture et ne pas avoir cumulé plus de 5% d'absence justifiée sur l'ensemble de la formation. Le jury est souverain.

LE REDOUBLEMENT

Lorsque les conditions de validation ne sont pas remplies à l'issue des épreuves de rattrapage, l'élève peut se réinscrire et suivre les enseignements des modules des blocs de compétences non validés. Il conserve les notes supérieures ou égales à 10 pour l'année de redoublement. **L'élève est autorisé à redoubler une fois.**

La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves peut octroyer à titre exceptionnel une troisième inscription dans les mêmes conditions. Dans ce cadre, l'élève bénéficie à nouveau d'une session initiale et d'une session de rattrapage dans les mêmes conditions.

SECTEUR(S) D'ACTIVITE ET/OU TYPE(S) D'EMPLOI

Les secteurs d'activité :

L'auxiliaire de puériculture peut exercer dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou en hospitalisation (maternité, néonatalogie, pédiatrie, foyer de l'enfance, protection maternelle et infantile, structures d'accueil d'enfants de moins de 6 ans telles que les crèches et les haltes garderies). L'auxiliaire de puériculture exerce auprès des enfants de la naissance jusqu'à l'adolescence (jusqu'à 18 ans).

Type d'emploi :

- Auxiliaire de puériculture

Poursuite d'études :

- Après trois années d'expériences professionnelles, l'auxiliaire de puériculture peut se présenter aux épreuves de sélection pour la formation d'infirmiers(ères)
- Des passerelles sont possibles vers le métier d'aide-soignant et d'ambulancier, avec des allègements de formation possibles pour les candidats titulaires du diplôme d'AP
- Après le diplôme d'auxiliaire de puériculture, il est possible de s'orienter vers une formation d'éducateur de jeunes enfants

INFORMATIONS DIVERSES

Financement de la formation :

- Financement personnel
- Conseil Régional Ile-De-France
- Employeur au titre de la formation continue
- Pôle emploi
- Transition Pro
- ANFH
- Compte Personnel de Formation (C.P.F.)

Contacts et informations :

Secrétariat Site de Meaux :

01 65 3521 21 57

lfsighef.meaux@ghef.fr

Secrétariat site de Coulommiers :

01 64 65 73 11

lfsighef.clm@ghef.fr

Public en situation de handicap :

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.

Pour toute demande concernant l'accueil d'une personne en situation de handicap, veuillez contacter les référents handicaps des instituts de formations paramédicales.

Toutes les informations concernant le handicap sont disponibles sur le site internet :

<https://www.ghef.fr/etudiants-eleves/instituts-de-formations-paramedicales/accessibilite-handicap>

Notre Valeur ajoutée :

« Richesse de l'offre de stage en partenariat avec le Grand Hôpital de l'Est Francilien et les structures partenaires sur le territoire »